

*Association des Collaborateurs à
l'Enseignement et à la Recherche
en Sciences de l'Éducation
(ACERSE / ex-ACISE)*
Email : BureauAcise-pse@unige.ch

À l'attention de
la Présidence et
du Collège des Professeurs de la
Section des Sciences de
l'Éducation

Genève, le 26 janvier 2012

Prise de position et recommandations de l'ACERSE au sujet des nominations en cumul pour l'accompagnement de stages

Cher Président, Cher Vice-Président, Chers Professeur.e.s,

L'ACERSE a été sollicitée par la Présidence de la SSED le 18 janvier 2012 afin de se prononcer sur la possibilité d'une nomination en 10% cumul comme Chargé d'Enseignement (CE) pour les Assistant-e-s et les Maître assistant-e-s qui souhaiteraient s'engager dans des dispositifs d'accompagnement de stages. Pour la Présidence, les personnes volontaires auraient ainsi la possibilité d'améliorer leur expérience professionnelle en y ajoutant une dimension pédagogique.

L'ACERSE remercie la Présidence de lui donner l'occasion de se positionner sur cette proposition qui a suscité différents points de débats au sein de son Comité.

Si l'ACERSE perçoit l'intérêt que peut avoir cette proposition tant pour la Section que pour les membres du CCER concerné-e-s, elle propose un certain nombre de points de vigilance qui lui semblent nécessaires au succès de ce dispositif et ce, dans un souci d'équité et de protection des cahiers des charges du CCER.

- La procédure de sollicitation des Assistant-e-s et Maîtres-assistant-e-s devrait être suffisamment ouverte et transparente pour que ceux-ci et celles-ci ne se sentent pas contraint-e-s par leur hiérarchie d'accepter cette charge supplémentaire. Il s'agit d'éviter qu'une pression hiérarchique, même exercée de manière involontaire, ne transforme une demande de volontariat en obligation pour ceux et celles qui ne se sentent pas en situation d'assurer des heures en cumul de leur cahier des charges (charges familiales ou autres);
- Le nombre d'étudiant-e-s à encadrer doit, pour un volume d'heures payées égal, être inférieur à celui inscrit dans un cahier des charges régulier (il s'agit de tenir compte, dans le cadre d'un cumul, de la variabilité du temps passé à suivre

effectivement les étudiants en cas de difficultés, au-delà des 3h prévues par étudiant);

- Les Assistant-e-s et Maîtres assistant-e-s volontaires devraient avoir l'occasion de se former minimalement à cette tâche :
 - une séance d'information et/ou un document devraient permettre de présenter l'activité d'accompagnement de stage, et ce en amont de l'engagement pour que les personnes volontaires sachent concrètement à quoi elles s'engagent (type d'activité, temps, déplacements, ...);
 - chaque volontaire devrait pouvoir être « coaché » par une personne ayant l'expérience de cet accompagnement et pouvoir assister à une tripartite assurée par cette personne avant de débiter les siennes;
 - dans la mesure du possible, chaque volontaire ne devrait se voir attribuer que des tripartites impliquant un-e formateur-trice de terrain déjà expérimenté-e.
- le renouvellement des heures en cumul ne devrait pas être reconduit par accord tacite. Son réexamen devrait être effectué chaque année.

Enfin, l'ACERSE souhaite attirer l'attention de la Présidence sur ce qui lui semble constituer deux dérives possibles de cette mesure :

- La ventilation et l'éparpillement des heures d'encadrement de stage risquent de dévaloriser cette activité, donnant l'impression que « tout le monde peut le faire ». Un turn-over important de personnes encadrant ces stages risque également de générer une baisse de la qualité de l'accompagnement des étudiants.
- De manière générale, s'il est important que les Assistant-e-s et Maîtres assistant-e-s qui le souhaitent puissent exercer une activité pédagogique, nous nous questionnons quant au poids réel que pourrait avoir une telle activité dans un dossier académique. Il nous semble qu'il serait moindre comparé à celui apporté par un cours ou un séminaire proposé par un MA dans les UF optionnelles des plans d'études, en lien avec ses travaux de recherche personnels.

D'une façon générale, l'ACERSE restera vigilante sur les motifs de la répartition des heures d'encadrement de stages en cumul de CE pour les Assistants et MA. En particulier, elle ne peut cautionner une éventuelle réduction d'heures de CE stabilisés pour les convertir en heures cumulées en suppléance. En conséquence, nous demandons à ce que la sollicitation des Assistants et MA pour des suivis de stages soit justifiée par une évaluation des besoins d'ajustements réels par la coordination FEP.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité de l'ACERSE (ex-ACISE):

Cecilia Mornata (Présidente), Florence Ligozat (Vice-Présidente), Valérie Lussi Borer (Trésorière), Isabelle Collet (Secrétaire Générale), Kristine Balslev, Roxane Gagnon, Myriam Gremion, Cynthia Lagier, Nathalie Lambiel, Christophe Ronveaux & Héloïse Rougemont

